

MAIRIE DE LILLE

4ème DIRECTION



COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE DE LILLE

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 1965

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission locale professionnelle de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur Adjoint au Maire délégué à l'Instruction publique, le mercredi 27 octobre 1965 à 15 heures.

Etaient présents :

M. Coquerelle, inspecteur du travail  
M. Mairesse, conseiller de l'enseignement technique  
M. Allard, délégué du conseil municipal  
M. De Becker, délégué du conseil municipal  
M. Heurteaux; délégué du conseil municipal  
M. Desombre Alain, délégué de la Chambre de commerce  
M. Becquart Emile, délégué de la Chambre de commerce  
M. Hugo Gustave, délégué ouvriers et employés  
M. Desmarests Alcide, délégué de la Chambre de métiers  
M. Deseure Roger, délégué de la Chambre de métiers  
M. Cheyssac, inspecteur, représentant de l'enseignement primaire public  
M. Biencourt, directeur des cours professionnels municipaux de garçons  
Mlle d'Estrée, directrice des cours professionnels municipaux de filles  
Mme Pecqueur, surveillante générale des cours professionnels municipaux de filles

Etaient excusés :

M. Derance, inspecteur de l'enseignement technique  
M. Rouzé Paul, délégué de la Chambre de commerce  
M. Mercier, conseiller de l'enseignement technique  
M. Quiquampoix, inspecteur primaire adjoint à M. l'Inspecteur d'académie, représentant de l'enseignement primaire public  
M. Ryon, délégué employé

Assistaient également à la réunion :

M. Tricotteux, directeur des services de la 4ème direction  
M. Bacquart, chef du 2ème bureau de la 4ème direction, secrétaire de séance  
Mme Ecrepont, sténo-dactylographe au secrétariat de la 4ème direction

---

Mme Lempereur informe tout d'abord l'assemblée qu'une circulaire ministérielle du 7 juillet 1965 a modifié les modalités de présentation des demandes de subvention en faveur des cours professionnels.

.../...

A partir de cette année, les dossiers comprendront deux parties distinctes :

- une notice prévisionnelle dont un exemplaire doit être adressé au Ministère de l'Education nationale et trois exemplaires à l'Inspection académique avant le 31 décembre 1965
- un compte financier qui devra être produit avant le 31 mars 1966.

Ce sont donc les notices prévisionnelles accompagnant les demandes de subvention qui sont aujourd'hui soumises à l'examen de la commission.

De plus, la présidente rappelle que, par arrêté du 29 juillet 1965, M. le Préfet a modifié la composition de la commission locale professionnelle. Elle est heureuse de saluer quelques nouveaux membres :

MM. Allard et Heurteaux, conseillers municipaux  
M. Desombre, délégué de la Chambre de commerce  
M. Hugo, délégué ouvrier  
M. Deseure, délégué de la Chambre de métiers  
M. Cheyssac, inspecteur primaire.

A la demande de M. Becquart lecture est donnée de la liste des membres qui ont été et seront invités à assister aux réunions de la commission et qui s'établissent comme suit :

Membres de droit

M. le Maire ou son représentant, président  
M. Derance, inspecteur de l'enseignement technique, 19 rue St Jacques à Lille  
M. l'Inspecteur du travail, 13, rue Faidherbe à Lille

Conseillers de l'enseignement technique

M. Mercier, 32 rue du Faubourg d'Arras - Lille (métallurgie)  
M. Dumortier, 5, rue de Finlande - Lille (imprimerie)  
M. Mairesse, 71, rue de Tournai - Lille (coiffure)  
M. Becquart, 2 rue Guynemer - Ronchin (transport et automobiles)  
M. Eeckout, entrepreneur, 28 rue de la Barre - Lille (bâtiments)  
M. Spanneut, 8 rue Basse - Lille (commerce)

Membres désignés :

Délégués du Conseil municipal

M. Allard, conseiller municipal  
M. De Becker, conseiller municipal  
M. Heurteaux, conseiller municipal

délégués de la Chambre de commerce

M. Rouzé Paul fils, 18 rue de Marquillies - Lille  
M. Desombre Alain, 18 rue Cabanis - Lille  
M. Becquart Emile, 31 rue d'Inkermann - Lille

.../...

délégués ouvriers et employés

M. Hugo Gustave, 72/I rue Léon Blum - Lille  
M. Béthune Marcel, 28I avenue de Lattre de Tassigny - Marcq-en-Baroeul  
M. Ryon Gilbert, I rue St Genois - Lille

délégués de la Chambre de métiers

M. Desmarests Alcide, 7I rue des Meuniers - Lille (imprimeur)  
M. Deseure Roger, 189, rue du Fg de Roubaix - Lille (boucher)

représentants de l'enseignement primaire public

M. Quiquampoix, inspecteur primaire, adjoint à M. l'inspecteur  
d'académie - 83, avenue Pasteur - Lambersart  
M. Cheyssac, inspecteur primaire, 4I rue F. Debarbieux à Croix

Le mandat des délégués désignés par le Conseil municipal expirera avec le pouvoir de cette assemblée.

Les délégués désignés par la Chambre de commerce, par la Chambre de métiers et les délégués ouvriers et employés sont nommés pour 4 ans à compter du 1er janvier 1965.

Convoqués aux réunions à titre consultatif

M. le Directeur des cours professionnels municipaux de garçons  
Mme la Directrice des cours professionnels municipaux de filles  
M. le Directeur administratif des services de la 4ème direction  
M. le Chef du 2ème bureau de la 4ème direction

---

Le procès-verbal de la réunion du 23 février 1965 est adopté.

Après avoir à nouveau excusé M. Derancé, appelé à l'extérieur, Mme Lempereur donne la parole à M. Biencourt pour la présentation des notices.

M. Biencourt tient à préciser le caractère "prévisionnel" que revêtent les notices qu'il va présenter en cette période de réforme effective.

Il souligne les difficultés d'établir des prévisions budgétaires pour des cours qui sont pour la plupart des cours annexes alors que les prévisions pour l'établissement principal ne seront établies qu'en décembre.

Il se peut, ajoute le rapporteur, que dans les années prochaines nous ayons à émettre le voeu que ce travail soit présenté 3 semaines ou un mois plus tard.

Quatre dossiers ont été constitués :

I - Ecole professionnelle de coiffure - 71, rue de Tournai  
Oeuvre sociale du syndicat des maîtres et artisans coiffeurs du Nord

Directeur : M. Mairesse

Cours ouverts le 15 octobre 1956

Date de la déclaration à la Mairie : 8 août 1956

Les cours ont lieu 68, rue St Etienne et à la Mairie d'Hautmont

Horaire hebdomadaire ; lundi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.  
6 heures pendant 30 semaines soit 180 heures

Année scolaire :	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Nombre d'élèves	608	649	630	650
		(228 g.) (421 f.)	(146 g.) (484 f.)	(213 g.) (437 f.)

Résultats au C.A.P.

Année	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
Présentés	187	278	305	322
Reçus	104	158	237	246
Pourcentage	55,6 %	57 %	77 %	76 %

Budgets prévisionnels 1966

1° Budget de fonctionnement :

Dépenses	106.520 F
Recettes	106.520 F
Subvention Etat	25.000 F
Organisation gestionnaire	64.320 F
Fournitures scolaires	9.000 F
Dons et legs	2.500 F
Taxe d'apprentissage	2.800 F

2° Budget d'équipement

Dépenses	4.600 F
Recettes	4.600 F
Taxe d'apprentissage	4.600 F

Les effectifs sont en constante progression. Les résultats toujours excellents.

L'augmentation des dépenses prévues apparaît normale.

En conséquence la Commission émet un avis très favorable à l'octroi de la subvention de fonctionnement sollicitée soit 25.000 F

.../...

II - Cours professionnels de jeunes filles

Lycée technique municipal Valentine Labbé de Lille - II rue de Thionville

Ouverts par arrêté ministériel du 21.5.1920

La notice est régulièrement établie, avec états justificatifs de dépenses.

Les cours ont assuré en 1965 la préparation aux C.A.P. aide comptable, secrétaire sténo-dactylographe et couture.

Ils ont lieu tous les jours de 18 heures 25 à 20 heures 25, sauf le samedi où les cours sont donnés de 14 heures à 16 heures.

Soit 10 h par semaine pendant 36 semaines = 360 heures.

<u>Année scolaire</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Nombre d'élèves	413	428	422	434

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1961-1962</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>
présentés	34	45	63	55
reçus	23	27	31	26
pourcentage	67 %	60 %	50 %	47 %

Budget prévisionnel de fonctionnement 1966

Dépenses	130.975,87 F
Recettes	130.975,87 F
Etat	55.000,00 F
Ville	55.000,00 F
Taxe d'apprentissage	20.975,87 F

La Ville de Lille demande qu'en 1966 l'Etat accorde une subvention de 55.000 F.

Considérant la stabilité des effectifs et des résultats obtenus, la commission émet un avis très favorable à l'attribution de la subvention demandée.

III - Cours professionnels municipaux industriels et commerciaux de garçons de Lille

Lycée technique nationalisé Baggio - Bd des Défenseurs de Lille

(arrêté ministériel du 21.5.1920) - Obligatoires - Publics

La notice est régulièrement établie avec états justificatifs certifiés exacts. Le service des finances de la Ville de Lille détient les pièces comptables conformément aux règles de la comptabilité publique. Une convention signée le 18 novembre 1963 a été établie entre M. le Maire de Lille et M. le Directeur du Lycée technique nationalisé.

Tous les cours régulièrement ouverts fonctionnent avec 3 années d'études et appliquent les programmes officiels des C.A.P. .../...

Horaire hebdomadaire : les cours ont lieu :

- a) mi-partie pendant la journée de travail le jeudi de 14 h à 20 h 15
- b) mi-partie après les heures de travail : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 18 h 15 à 20 h 15 - Samedi de 14 h à 18 h.

Résultats aux C.A.P.

	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
présentés	215	184	147	180	171
reçus	103	98	79	105	75
pourcentage	47,90 %	53 %	54 %	58 %	44 %

17 professions : ajusteurs, chaudronniers-fer, soudeurs, tôliers ventilation, tourneurs, ébénistes, menuisiers, mécaniciens garagistes, monteurs électriciens, mouleurs fondeurs, compositeurs typographes, conducteurs offset, imprimeurs typographes, plumistes, reporter photomécanique, charpente fer, fraiseurs.

Budget prévisionnel de fonctionnement 1966

Dépenses	380.113,29 F
Recettes	380.113,29 F
Etat	210.000,00 F
Ville	108.113,29 F
Taxe d'apprentissage	62.000,00 F

Budget prévisionnel d'équipement 1966

Dépenses	68.341,00 F
Recettes	68.341,00 F
Etat	40.000 F
Ville	28.341 F

La Ville de Lille demande pour 1965 l'attribution d'une subvention de 210.000 F pour le fonctionnement et d'une subvention de 40.000 F pour l'équipement.

Considérant que l'augmentation des dépenses prévues au budget de 1966 provient essentiellement de l'application des nouveaux taux des traitements du personnel, la commission émet un avis favorable à l'octroi des subventions demandées soit : 210.000 F pour le fonctionnement - 40.000 F pour l'équipement.

IV - Cours de perfectionnement conduisant à la promotion du travail  
Lycée technique nationalisé Baggio

Cours publics créés par décision ministérielle D. 59 JV/CD n° 4798 en date du 19 septembre 1952.

Organisme gestionnaire : Ville de Lille - Délibération du Conseil municipal de Lille en date du 20 février 1953 - Convention Ville de Lille - Lycée technique - approuvée le 18 novembre 1963.

.../...

Auditeurs :

<u>année scolaire</u>	<u>1961-1962</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Nombre	471	416	441	530	525

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1961-1962</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>
présentés	120	85	128	129
reçus	68	40	84	56

Résultats aux B.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1961-1962</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>
présentés	45	35	44	54
reçus	14	12	15	18 (8 résultats non connus à ce jour)

Budget prévisionnel de fonctionnement 1966

Dépenses	242.980,07
Recettes	242.980,07
Education nationale	180.000 F
Ville de Lille	56.980,07 F
Taxe d'apprentissage	6.000 F

Budget prévisionnel d'équipement 1966

Dépenses	59.231 F
Recettes	59.231 F
Education nationale	40.000 F
Ville de Lille	19.231 F

La Ville de Lille demande en 1965 l'attribution d'une subvention de 180.000 F pour le fonctionnement et d'une subvention de 40.000 F pour l'équipement.

Considérant que :

a) l'augmentation des dépenses prévues au budget de fonctionnement découle de l'application des nouveaux taux de traitement du personnel et que la nécessité de renouveler le matériel mis à la disposition des auditeurs justifie la demande de subvention d'équipement;

b) les dépenses du personnel doivent être couvertes par la subvention de l'Etat (délibération du Conseil municipal n° 4751 du 20 février 1953) la commission émet un avis favorable à l'octroi des subventions demandées : 180.000 F pour le fonctionnement, 40.000 F pour l'équipement.

.../...

M. Desombre marque son étonnement des différences existant dans les pourcentages :

- d'une part entre les candidats présentés au C.A.P. et les reçus,
- d'autre part entre le nombre d'élèves inscrits aux cours et le nombre d'élèves présentés.

De plus, il souhaiterait que soit délivrée, aux élèves non titulaires du C.A.P., une attestation établissant leur participation aux cours, attestation qui pourrait, à son avis, être très utilement présentée aux futurs employeurs.

Ce souhait est partagé par M. Heurteaux.

En réponse, M. Biencourt expose :

1°) Il est difficile de comparer le niveau du C.A.P. de coiffure au niveau du C.A.P. conducteur offset;

2°) les élèves de première année qui n'obtiennent pas de résultats satisfaisants à l'examen de fin d'année ne sont pas admis en seconde d'où blocage en Ière.

De plus, de nombreux élèves de 3ème année se rendent compte qu'ils ne sont pas au niveau d'examen et ils abandonnent.

En ce qui concerne le cas des élèves non titulaires du C.A.P., M. Biencourt indique que pour les cours professionnels municipaux de garçons, tous les employeurs qui l'année précédente lui avaient confié des apprentis ont reçu une lettre les informant que s'ils souhaitaient des renseignements pendant la scolarité ils veuillent bien communiquer la liste de leur personnel intéressé; 400 lettres ont été envoyées, il a reçu 3 réponses.

Il envisage donc d'alerter la Chambre de commerce et les organismes professionnels.

Quoiqu'il en soit, pour les cours professionnels (cours obligatoires) il y a un classement trimestriel et un classement annuel; les élèves et les employeurs sont tenus au courant de ces classements et des observations des professeurs.

Pour les cours de promotion sociale suivis par des auditeurs dont l'âge moyen est de l'ordre de 25 à 30 ans, il existe un fichier qui permet, soit par téléphone, soit par retour du courrier, de donner immédiatement une appréciation sur un auditeur qui a suivi les cours plus de 6 mois.

La plupart des auditeurs viennent chercher une formation rapide, une qualification supplémentaire et ils ne tiennent pas particulièrement à se présenter aux examens.

.../...

Après un dernier voeu exprimé par MM. Desombre et Becquart qui souhaiteraient que les réunions puissent avoir lieu soit en tout début, soit en fin d'après-midi, la séance est levée à 16 heures 05.

La présidente,

R. Lempereur

vu :

Le directeur administratif :

G. Tricotteux

Le secrétaire :

J. Bacquart

MAIRIE DE LILLE

4ème direction

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE



Procès-verbal de la réunion du 3 avril 1968

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission locale professionnelle se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique, le mercredi 3 avril 1968.

Etaient présents :

M. Mairesse, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Hugot, Délégué ouvriers et employés  
M. Desmarests, Délégué de la Chambre de Métiers  
M. Deseure, Délégué de la Chambre de Métiers  
M. Briche, intendant, représentant M. Biencourt, Directeur des cours municipaux professionnels de garçons  
Mlle D'Estrée, Directrice des cours municipaux professionnels de filles

Etaient excusés :

M. Durot, Inspecteur de l'Enseignement Technique  
M. l'Inspecteur du Travail  
M. Mercier, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Demoutier, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Becquart, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Eeckout, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Spanneut, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Allard, Conseiller Municipal  
M. De Becker, Conseiller Municipal  
M. Heurteaux, Conseiller Municipal  
M. Rouzé, Délégué de la Chambre de Commerce  
M. Desombre, Délégué de la Chambre de Commerce  
M. Becquart, Délégué de la chambre de Commerce  
M. Béthune, Délégué ouvriers et employés  
M. Bailleul, Délégué ouvriers et employés  
M. Quiquampoix, Inspecteur primaire, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, Directeur administratif des services de la 4ème direction  
M. De Baere, Chef du 2ème bureau de la 4ème direction.

Mme Lempereur ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette réunion.

Le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 1968 ayant été adopté sans observation, Mme la Présidente donne la parole à M. Briche, intendant, représentant M. Biencourt, Directeur des cours professionnels municipaux et de promotion sociale, rapporteur, pour l'examen des comptes de gestion des cours professionnels municipaux de garçons, de filles et de promotion sociale ayant obtenu, en 1967, une subvention de l'Etat.

.../...

Cours professionnels municipaux de garçons

Les effectifs des cours sont en légère régression, 645 en janvier 1967, 503 en octobre 1967. Cette diminution est surtout due à la suppression des sections spéciales de la métallurgie.

Le montant des dépenses s'est élevé à.....	374.568,07
contre une prévision de.....	492.987,91
Les dépenses de personnel se sont élevées à.....	310.007,44
Les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux ont été de.....	64.560,63
	<u>374.568,07</u>

En recettes

Le produit de la taxe d'apprentissage s'est élevé à.....	45.978,72
La subvention de l'Etat a été de.....	180.000,00
et la charge de la Ville s'est élevée à.....	148.589,35
	<u>374.568,07</u>

Cours professionnels municipaux de filles

Les effectifs des cours sont relativement stables : 405 en janvier 1967 et 415 en octobre 1967.

Le compte de gestion s'élève à.....	123.207,38
contre un budget prévisionnel de.....	136.877,28

Les dépenses se décomposent comme suit :

traitements des personnels.....	97.571,86
frais de fonctionnement.....	4.305,33
entretien des locaux.....	21.330,19
	<u>123.207,38</u>

En recettes

Le produit de la taxe d'apprentissage a été de.....	38.349,65
La subvention de l'Etat a été de.....	42.000,00
et la charge de la Ville s'est élevée à.....	42.857,73
	<u>123.207,38</u>

Cours de promotion sociale

Les cours de promotion sociale sont en constante progression et l'augmentation des effectifs a nécessité la création de 20 heures supplémentaires d'enseignement.

Le Ministère de l'Education Nationale a autorisé cette création qui a permis une amélioration de l'organisation des cours.

Les effectifs qui étaient :

de 514 au 1.1.1967 sont passés  
à 623 au 1.10.1967

Le montant des dépenses s'est élevé à.....	256.690,20
contre un budget prévisionnel de.....	315.735,52
Les dépenses de personnel se sont élevées à.....	217.269,29
Les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux ont été de.....	39.420,91
	<u>256.690,20</u>

En recettes :

Le produit de la taxe d'apprentissage s'est élevé à.....	23.757,04
La subvention de l'Etat a été de.....	166.000,00
dont 16.000 pour les 20 heures supplémentaires d'ensei- gnement autorisées	
et la charge de la Ville s'est élevée à.....	<u>66.933,16</u>
	<u>256.690,20</u>

La commission constate :

- que les dépenses ont été, en général, inférieures aux prévisions;
- que les subventions de l'Etat ont été égales à celles de l'année précédente pour les cours professionnels municipaux;
- que la subvention pour les cours de promotion sociale a été de 150.000 contre 133.000 en 1966;
- qu'un complément de 16.000 F. a été accordé pour la création des vingt heures de cours supplémentaires.

Les comptes de gestion sont adoptés sans autre observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

La Présidente,

R. LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

V. DE BAERE.

VU

le Directeur administratif  
des services de la 4ème direction,

J. BACQUART.



COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE DE LILLE

Procès-Verbal de la réunion du 17 Janvier 1967

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission locale professionnelle de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction Publique, le mardi 17 janvier 1967 à 14 heures 30.

Etaient présents :

M. Durot, Inspecteur de l'Enseignement Technique  
M. Coquerelle, Inspecteur du Travail  
M. Mercier, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Mairesse, Conseiller d'enseignement technique  
M. Allard, Conseiller Municipal  
M. De Becker, Conseiller Municipal  
M. Heurteaux, Conseiller Municipal  
M. Rouzé Paul Fils, délégué de la Chambre de Commerce  
M. Bacquart Emile, délégué de la Chambre de Commerce  
M. Hugot, délégué ouvriers et employés  
M. Ryon, délégué ouvriers et employés  
M. Desmarets Alcide, délégué de la Chambre de Métiers  
M. Deseure Roger, délégué de la Chambre de Métiers  
M. Biencourt, directeur des Cours professionnels Municipaux de garçons  
Melle D'Estrée, directrice des Cours professionnels municipaux de filles  
Mme Pecqueur, surveillante générale des cours professionnels municipaux de filles

Etaient excusés :

M. Dumortier, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Becquart, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Eeckout, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Spanneut, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Desombre, délégué de la chambre de commerce  
M. Béthune, délégué ouvriers et employés  
M. Quiquempoix, inspecteur primaire, adjoint à l'Inspecteur d'Académie

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, directeur administratif des services de la 4ème direction,  
M. De Baere, chef du 2ème bureau de la 4ème direction,  
Mme Rotsaert, rédactrice à la 4ème direction.

En ouvrant la séance Mme la Présidente, au nom de l'Administration Municipale et en son nom personnel, adresse à l'Assemblée ses vœux les meilleurs pour l'année 1967 et passe à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 1965 ayant été adopté sans observation, Mme Lempereur donne la parole à M. Biencourt, pour la présentation des notices.

M. Biencourt signale que seule la Ville de Lille présente des demandes pour les cours professionnels municipaux de filles, les cours professionnels municipaux et de promotion sociale de garçons, aucune autre demande ne lui est parvenue.

A compter de la présente année de nouveaux imprimés sont utilisés. Il s'agit d'une notice volumineuse, qui comporte non seulement des renseignements budgétaires mais encore une multitude de questions, d'ordre pédagogique, très complexes.

I - Cours professionnels de Jeunes filles  
Lycée technique municipal Valentine Labbé de Lille  
II rue de Thionville

Ouverts par arrêté ministériel du 21 Mai 1920.

La notice est régulièrement établie.

Les cours ont assuré en 1966 la préparation aux C.A.P. aide comptable, secrétaires sténo-dactylographe et couture.

Ils ont lieu tous les jours de 18 heures 25 à 20 heures 25 sauf le samedi où les cours sont donnés de 14 heures à 16 heures.

Soit 10 heures par semaine pendant 36 semaines = 360 heures

<u>Année scolaire</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>
Nombre d'élèves	428	422	434	438
<u>Résultats aux C.A.P.</u>				

<u>Année scolaire</u>	<u>1962/1963</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>
présentés	45	63	55	41
reçus	27	31	26	18
pourcentage	60 %	50 %	47 %	45 %

Budget prévisionnel de fonctionnement 1967

Dépenses	136.877,28
Recettes	136.877,28
Etat	58.000
Ville	58.000
Taxe d'apprentissage	20.877,28

La Ville de Lille demande qu'en 1967 l'Etat accorde une subvention de 58.000 F.

Considérant la stabilité des effectifs et des résultats obtenus, la commission émet un avis très favorable à l'attribution de la subvention demandée

II - Cours professionnels municipaux industriels et commerciaux de garçons de Lille  
Lycée technique nationalisé Baggio - Bd des Défenseurs de Lille

(Arrêté ministériel du 21 mai 1920) Obligatoires - Publics  
Convention du 18 novembre 1963, entre M. le Maire de Lille  
et M. le Directeur du Lycée technique nationalisé

La notice est établie en bonne forme.

Tous les cours régulièrement ouverts fonctionnent avec trois années d'études en appliquant les programmes officiels des C.A.P.

Horaire hebdomadaire : les cours ont lieu :

a) mi-partie pendant la journée de travail le jeudi de 14 heures à 20 heures 15

b) mi-partie après les heures de travail : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 18 heures 15 à 20 heures 15, samedi de 14 heures à 18 heures.

Résultats aux C.A.P.

	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>
présentés	184	147	180	171	161
reçus	98	79	105	75	92
pourcentage	53 %	54 %	58 %	44 %	58 %

17 professions : ajusteurs, chaudronniers-fer, soudeurs, tôliers ventilation, tourneurs, ébénistes, menuisiers, mécaniciens garagistes, monteurs, électriciens, mouleurs fondeurs, compositeurs typographes, conducteurs offset, imprimeurs typographes, plumistes, reporter photomécanique, charpente fer, fraiseurs.

Budget prévisionnel de fonctionnement 1967

Dépenses	492.987,91
Recettes	492.987,91
Etat	275.000
Ville	146.987,91
taxe d'apprentis- sage	71.000

La Ville de Lille demande pour 1967 l'attribution d'une subvention de 275.000 F.

L'effectif actuel, de 694 apprentis est en légère régression due, en bonne partie, à l'application de la réforme de l'enseignement portant obligation scolaire jusqu'à 16 ans.

M. Biencourt souligne que si l'an dernier le budget a été équilibré à 380.113 F, cette année il est porté à 492.987,91.

Cette différence provient des prévisions pour charges sociales (plus de 30 % sur les indemnités servies aux personnels de fonctionnement) qui, jusqu'à présent ne figuraient pas au budget des cours.

Avis favorable de la Commission pour l'octroi d'une subvention de 275.000 F.

Sur une demande de M. Rouzé, relative au cours de menuiserie, M. Biencourt précise que bien que cette préparation risque de disparaître, il accueille encore cette année quelques apprentis afin de leur permettre de terminer le cycle des études.

III - Cours de perfectionnement conduisant à la Promotion sociale  
Lycée technique nationalisé Baggio

Cours publics créés par décision ministérielle D 59 JV/CD n° 4798 en date du 19 septembre 1952.

Organisme gestionnaire : Ville de Lille - Délibération du Conseil Municipal de Lille en date du 20 février 1953 - Convention Ville de Lille - Lycée technique - approuvée le 18 novembre 1963.

Auditeurs :

<u>année scolaire</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>
Nombre	441	530	525	623

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1962/1963</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>
présentés	85	128	129	142
reçus	40	84	56	72

Résultats aux B.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1962/1963</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>
présentés	35	44	54	75
reçus	12	15	18	24

Budget prévisionnel de fonctionnement 1967

Dépenses	315.735,52
Recettes	315.735,52

Education Nationale	190.000
Ville de Lille	121.735,52
Taxe d'apprentissage	4.000

La Ville de Lille demande en 1967 l'attribution d'une subvention de 190.000 F.

.../

Contrairement aux cours professionnels, on constate dans cette section une augmentation des effectifs.

Il y avait en 1962/1963, 416 auditeurs. Il y en a 623 cette année, soit un accroissement de 50 % en quatre ans.

Le budget de cette section est également en augmentation sensible du fait :

- des charges sociales dont il a été précédemment fait mention
- de l'augmentation des effectifs.

Mme la Présidente croit que, dans ce domaine, s'il y a des charges supplémentaires, il y a aussi une préparation plus rationnelle face à la réforme de l'enseignement.

M. Biencourt souligne qu'il est maintenant indispensable d'envisager une augmentation des heures de cours.

En vertu de nouvelles dispositions réglementaires, l'autorisation ministérielle doit être préalablement obtenue et M. Biencourt se propose de solliciter une augmentation de 20 heures ce qui porterait à la rentrée scolaire 1967/1968 de 172 à 192 le nombre des heures d'enseignement.

Accord de principe de la Commission qui émet d'autre part un avis très favorable à l'octroi de la subvention sollicitée pour 1967 soit 190.000 F

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

le Secrétaire,

V. DE BAERE

Vu

le Directeur administratif,

J. BACQUART



COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 1967

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission locale professionnelle se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique, le mardi 21 mars 1967 à 14 heures 30.

Etaient présents :

- M. Coquerelle, Inspecteur du Travail
- M. Mairesse, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Spannout, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Heurteaux, Conseiller Municipal
- M. Hugot, Délégué ouvriers et employés
- M. Briche, intendant, représentant M. Biencourt, Directeur des Cours municipaux professionnels de garçons
- Mlle D'Estrée, Directrice des Cours municipaux professionnels de filles
- Mme Pecqueur, Surveillante générale des Cours municipaux professionnels de filles

Etaient excusés :

- M. Durot, Inspecteur de l'enseignement technique
- M. Mercier, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Allard, Conseiller Municipal
- M. De Bocker, Conseiller Municipal
- M. Rouzé, délégué de la Chambre de commerce
- M. Bocquart, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Rion, délégué ouvriers et employés
- M. Desmarcts, délégué de la Chambre de métiers
- M. Deseure, délégué de la Chambre de métiers
- M. Dumortier, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Bocquart, délégué de la Chambre de commerce
- M. Eeckout, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Desombre, délégué de la Chambre de commerce
- M. Béthune, délégué ouvriers et employés
- M. Quiquempoix, Inspecteur primaire, adjoint à l'Inspecteur d'Académie

Assistaient également à la réunion :

- M. Bacquart, Directeur administratif des services de la 4ème direction
- M. De Baere, Chef du 2ème bureau de la 4ème direction
- Mme Rotsaert, Rédactrice à la 4ème direction

.../

En ouvrant la séance, Mme Lempereur remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à la présente réunion.

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 1967 ayant été adopté sans observation, Mme la Présidente donne la parole à M. Briche, intendant, représentant M. Biencourt, rapporteur, pour l'examen des comptes de gestion des Cours professionnels publics et privés ayant obtenu, en 1966, une subvention de l'Etat.

Cours professionnels municipaux de garçons

Les effectifs des cours sont en légère régression, 761 en janvier 1966 694 en octobre 1966.

Le montant des dépenses s'est élevé à .....	398.718,26
contre une prévision de .....	380.113,29

La différence correspond approximativement aux augmentations des indemnités aux personnels de fonctionnement intervenues en 1966.

Les dépenses de personnel se sont élevées à .....	318.507,85
Les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux ont été de .....	80.210,41
	<u>398.718,26</u>

et les investissements se sont élevés à : .....	<u>40.000,00</u>
---	------------------

En recettes

le produit de la taxe d'apprentissage s'est élevé à .....	52.081,28
la subvention de l'Etat a été de .....	180.000,00
et la charge de la Ville s'est élevée à .....	<u>166.636,98</u>
	<u>398.718,26</u>

La commission constate que si la subvention d'investissement a bien été conforme à la demande, celle de fonctionnement a été de 30.000 F inférieure, alourdissant ainsi la participation de la Ville.

Cours professionnels municipaux de filles

Les effectifs sont également en légère régression - 434 en janvier 1966 et 405 en octobre 1966.

Le compte de gestion s'élève à .....	120.593,61
contre un budget prévisionnel de .....	130.975,87

La différence provient de la prévision des charges faite sur l'ensemble des traitements alors que certains traitements (fonctionnaires) ne supportent que l'impôt forfaitaire de 5 %.

.../

Les dépenses se décomposent comme suit:

traitements des personnels .....	95.806,70
frais de fonctionnement .....	3.110,87
entretien des locaux .....	<u>21.676,04</u>
	<u>120.593,61</u>

En recettes :

le produit de la taxe d'apprentissage a été de .....	23.874,72
la subvention de l'Etat a été de .....	42.000,00
et la charge de la Ville s'est élevée à .....	<u>54.718,89</u>
	<u>120.593,61</u>

Le rapporteur indique que si les dépenses de personnels ont été inférieures aux prévisions, par contre les dépenses d'entretien ont été de cinq fois supérieures à celles de 1965.

La commission constate ici également que la charge de la Ville correspond sensiblement aux prévisions, la subvention de l'Etat a été de 13.000 F inférieure à celle qui avait été sollicitée.

Cours privés professionnels de coiffure

Le compte de gestion ne fait pas apparaître les effectifs, mais mentionne que sur 336 candidats présentés au C.A.P. 196 ont été reçus soit environ 60 %.

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à .....	114.249,31
pour un budget prévisionnel de .....	109.766,54

Les dépenses semblent être le reflet de ce qui avait été prévu. Le rapporteur souligne que sur ce compte les dépenses de personnel de surveillance devraient être reprises dans la rubrique "traitement du personnel" et non dans celle des frais de fonctionnement.

la subvention de l'Etat a été égale à la demande soit ....	25.000 F
le produit de la taxe d'apprentissage a été de .....	6.452,07
les dons divers se sont élevés à .....	14.738,50
tandis que la charge de l'organisme gestionnaire a été de .....	<u>68.058,74</u>
	<u>114.249,31</u>

Ce compte de gestion est adopté sans observation.

.../

Questions diverses

M. Heurteaux, Conseiller Municipal, préoccupé par le problème de l'emploi souhaite connaître combien de jeunes gens ayant fait leur apprentissage dans la région, trouvent à s'y employer dans leur profession.

Dans le cadre des cours de coiffure, M. Mairesse signale que la majorité des élèves ayant obtenu le brevet professionnel s'installent à leur propre compte ; de plus, l'Ecole de coiffure affiche une liste d'offres d'emplois.

A ce propos M. Coquerelle, Inspecteur du travail, demande que ces offres d'emplois soient également transmises à l'A.S.S.E.D.I.C.

Un échange de vues auquel participent tous les membres de la Commission intervient sur la question de l'emploi et Mme Lempereur conclut qu'en l'occurrence c'est tout le problème du marché du travail qui est posé et non pas seulement celui d'une profession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 45.

la Présidente,

le Secrétaire,

R. LEMPEREUR.

V. DE BAERE.

VU

le Directeur administratif  
des services de la 4ème direction,

J. BACQUART.

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE DE LILLE

Procès-verbal de la Réunion du 10 Janvier 1968



Mesdames et Messieurs les membres de la Commission locale professionnelle se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction Publique, le mercredi 10 Janvier 1968 à 14 heures 30.

Etaient présents :

M. Coquerelle, Inspecteur du travail  
M. Mairesse, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. De Becker, Conseiller Municipal  
M. Becquart, délégué de la Chambre de Commerce  
M. Hugot, délégué ouvriers et employés  
M. Bailleul, délégué ouvriers et employés  
M. Deseure, délégué de la Chambre de Métiers  
Mlle D'Estrée, Directrice des Cours Municipaux Professionnels de filles  
M. Biencourt, Directeur des Cours Municipaux Professionnels de Garçons  
M. Briche, Intendant

Etaient excusés :

M. Durot, Inspecteur de l'Enseignement Technique  
M. Mercier (métallurgie) Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Demoutier (imprimerie) Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Eeckhout (bâtiment) Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Spanneut (commerce) Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Allard, Conseiller Municipal  
M. Heurteaux, Conseiller Municipal  
M. Rouzé Paul Fils, délégué de la Chambre de Commerce  
M. Desombre, délégué de la Chambre de Commerce  
M. Bétrune, délégué ouvriers et employés  
M. Desmarets, délégué de la Chambre de Métiers  
M. Quiquampoix, Inspecteur primaire, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie.

Assistaient également à la réunion

M. Bacquart, Directeur Administratif des services de la 4ème Direction,  
M. De Baere, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Direction,  
Mme Rotsaert, Rédactrice - 2ème Bureau - 4ème Direction.

\* \* \*

En ouvrant la séance Mme Lempereur, au nom de l'Administration Municipale et en son nom personnel, adresse à l'assemblée ses vœux les meilleurs pour l'année 1968 et passe à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars est adopté sans observation et la parole est donnée à M. Biencourt pour l'examen des notices de demandes de subvention.

Seule la Ville de Lille présente des demandes pour les cours professionnels municipaux de filles, les cours professionnels municipaux et de promotion sociale de garçons.

I - Cours professionnels de Jeunes Filles  
Lycée Technique Municipal Valentine Labbé - 11, rue de Thionville

Ouverts par arrêté ministériel du 21 Mai 1920

La notice est régulièrement établie.

Les cours ont assuré en 1967 la préparation aux C.A.P. aide-comptable, secrétaire sténo-dactylographe et couture.

Ils ont lieu tous les jours de 18 heures 25 à 20 heures 25 sauf le samedi où les cours sont donnés de 14 heures à 16 heures.

Soit 10 heures par semaine pendant 36 semaines = 360 heures.

<u>Année scolaire</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>
Nombre d'élèves	422	434	438	415

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>
présentés	63	55	41	49
reçus	31	26	18	21
pourcentage	50 %	47 %	45 %	41 %

Budget prévisionnel de fonctionnement 1968

Dépenses	121.206,15
Recettes	121.206,15
Etat	50.000
Ville	50.000
Taxe d'apprentissage	21.206,15

La Ville de Lille demande qu'en 1968 l'Etat accorde une subvention de 50.000 F.

Considérant les résultats obtenus, la Commission émet un avis très favorable à l'attribution de la subvention demandée.

II - Cours professionnels municipaux industriels et commerciaux de garçons de Lille  
Lycée technique nationalisé Baggio - Bd des Défenseurs de Lille

(arrêté ministériel du 21 mai 1920) Obligatoires - Publics - Convention du 18 Novembre 1963, entre M. le Maire de Lille et M. le Directeur du Lycée technique nationalisé.

La notice est établie en bonne forme.

Tous les cours régulièrement ouverts fonctionnent avec trois années d'études en appliquant les programmes officiels des C.A.P.

Horaire hebdomadaire : les cours ont lieu :

- a) mi-partie pendant la journée de travail le jeudi de 14 heures à 20 H 15
- b) mi-partie après les heures de travail : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 18 heures 15 à 20 heures 15, samedi de 14 heures à 18 heures.

Effectifs 1967 : 503

Résultats aux C.A.P.

	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
présentés	147	180	171	161	142
reçus	79	105	75	92	53
pourcentage	54 %	58 %	44 %	58 %	37 %

de nombreuses professions y sont préparés : mécanique générale, tourneur, tôlier ventilation, soudeur, mécanique auto, électricien équipement, mouleur fondeur, compositeur typo, imprimeur typo, conducteur offset, reporteur photo mécanique, opérateur géomètre, aide-comptable. soit 12 professions au total

Budget prévisionnel de fonctionnement 1968

Dépenses	423.670,01
Recettes	423.670,01
Etat	263.000
Ville	140.670,01
Taxe d'apprentissage	20.000

La Ville de Lille demande pour 1968 l'attribution d'une subvention de 263.000 F.

Avis favorable de la Commission.

III - Cours de perfectionnement conduisant à la promotion sociale  
Lycée technique nationalisé Baggio

Cours publics créés par décision ministérielle D 59 JV/CD n° 4798 en date du 19 Septembre 1952.

Organisme gestionnaire : Ville de Lille - Délibération du Conseil Municipal de Lille en date du 20 février 1953 - Convention Ville de Lille - Lycée technique - approuvée le 18 novembre 1963.

Auditeurs :

<u>année scolaire</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>
Nombre	530	525	623	611

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>
présentés	128	129	142	130
reçus	84	56	72	63

Résultats aux B.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1963/1964</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>
présentés	44	54	75	66
reçus	15	18	24	41

Budget prévisionnel de fonctionnement 1968

Dépenses	377.899,71
Recettes	377.899,71
Education Nationale	250.000
Ville de Lille	123.899,71
Taxe d'apprentissage	4.000

La Ville de Lille demande en 1968 l'attribution d'une subvention de 250.000 F.

Bien que la croissance des effectifs ne se soit pas poursuivie au même rythme que les deux années précédentes, ces cours conservent une tendance au développement. Le nombre des auditeurs en septembre 1967 est de 50 % plus élevé que celui des auditeurs présents en septembre 1963.

Conformément à l'avis favorable de la Commission, une demande de création de 20 heures supplémentaires a été sollicitée et obtenue avec les crédits correspondants. Ce qui a permis une amélioration de l'organisation de ces cours.

Avis favorable à l'octroi de la subvention sollicitée pour 1968 soit : 250.000 F.

M. Biencourt informe la Commission que compte tenu de la qualité des cours de promotion sociale dispensés au Lycée Technique Baggio et des résultats obtenus, l'Inspection Générale a fortement insisté pour que le lycée développe parallèlement des cours de promotion sociale par correspondance.

D'autre part, par circulaire du 1er Juillet 1967, le centre de regroupement du lycée technique Baggio a été retenu parmi les 6 centres pilotes qui, en France, recevront une large autonomie par rapport au Centre de télé-enseignement de Vanves.

Sur une demande de M. De Becker relative au placement des élèves, M. Biencourt précise que le problème ne se pose que pour les élèves du lycée qui suivent les cours à temps plein. Leur placement est fort variable suivant les professions. Si dans les professions du livre il n'y a pas de problème, par contre, des professions, comme la mécanique, commencent à se boucher et pour la première fois cette année, un certain nombre d'élèves, en mécanique, en métaux en feuilles et en électronique ne sont pas placés suivant la qualification à laquelle ils pourraient prétendre ou ne travaillent pas du tout dans la profession pour laquelle ils ont été préparés.

M. Coquerelle, Inspecteur du travail, informe la Commission qu'il y a actuellement 16.800 demandeurs d'emplois dont 6000 chômeurs secourus, chiffre jamais atteint depuis 1940.

#### Sections d'Education Professionnelle

Mme la Présidente rappelle les termes de la circulaire de M. l'Inspecteur d'Académie qui signalait qu'à compter de la présente année scolaire, les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1953 ne seraient plus autorisés à fréquenter les cours professionnels.

A cette occasion, les directeurs des Lycées Techniques et Collèges d'enseignement technique ont été invités à mettre en place, dans leur établissement, des sections d'éducation professionnelle afin d'accueillir les jeunes gens et jeunes filles touchés par la prolongation de scolarité.

Le service a reçu, d'organismes privés, deux déclarations d'ouverture de section d'éducation professionnelle:

La première, annexée au Centre de Formation d'apprentis "Fabien Rateau" 4 rue Virginie Ghesquière à Lille

La seconde, annexée aux Cours Professionnels Féminins du Groupement Professionnel d'Apprentissage et de formation de l'Industrie Textile, 128 rue de Douai à Lille.

M. Biencourt qui indique qu'une de ces sections est ouverte au C.E.T. Baggio souligne que 50 S.E.P. seulement ont été créées dans le Nord pour le moment. L'Education Nationale y dispose 12 heures d'enseignement général, le reste du temps soit 28 heures, devant être passé dans les entreprises et là se trouve le problème essentiel. En effet la plupart des jeunes gens assujettis n'ont pas d'employeur, ils se trouvent ainsi livrés à eux-mêmes en dehors des 12 heures d'enseignement général.

M. Becquart signale que les employeurs, réticents dans un premier temps, recherchent maintenant la meilleure solution possible pour mettre des S.E.P. en place, toute la difficulté réside dans la réalisation pratique: que fera faire le patron aux élèves, pendant deux ans, à raison de 28 heures par semaine ? Quelle sera l'attitude des élèves qui seront appelés à côtoyer des jeunes, faisant la même tâche et qui recevront un salaire ?

Par ailleurs M. Coquerelle demande quels sont les travaux qui pourront être confiés à un enfant de 14 ans en accord avec le code du travail.

M. Biencourt précise que les jeunes des S.E.P. ne doivent pas participer à la profession. Il faudra simplement développer les aptitudes aux gestes professionnels.

Mme la Présidente estime qu'il faut souhaiter que soit étudiée et mise en place rapidement une formation pré professionnelle dans le cadre de la scolarité.

Dans la mesure où il faut considérer les S.E.P. comme une formation pré-professionnelle, M. Biencourt pense qu'elles devraient normalement précéder les Cours Professionnels Municipaux, et comme les conditions de financement prévues paraissent plus intéressantes pour la Ville que celles des cours professionnels, il propose à la commission de constituer un groupe restreint qui pourrait étudier la reconversion éventuelle de la première année des cours professionnels en section d'éducation professionnelle.

La Commission émet un avis favorable à cette proposition et le groupe d'étude comprendra indépendamment des chefs de service municipaux intéressés, MM. Bailleul, Becquart, Biencourt, Coquerelle et Rogeau.

A la demande de M. Becquart, les réunions seront annoncées au moins 15 jours à l'avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

V. DE BAERE

VU

Le Directeur Administratif  
des services de la 4ème Direction,

J. BACQUART

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE DE LILLE

Procès-verbal de la réunion du 25 février 1969



Mesdames et Messieurs les membres de la commission locale professionnelle se sont réunis, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, Adjoint au Maire délégué à l'instruction publique, le mardi 25 février 1969 à 14 h 30.

Etaient présents :

M. Debaudringhien, Inspecteur de l'Enseignement Technique  
M. Mairesse, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Spanneut, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Allard, Conseiller Municipal  
M. De Becker, Conseiller Municipal  
M. Hugo, délégué ouvriers et employés  
M. Loubel, représentant M. Desmarets, délégué de la Chambre des Métiers  
M. Deseure, délégué de la Chambre des Métiers  
Mlle D'Estrée, directrice des cours professionnels municipaux de filles  
M. Tua, Intendant )  
M. Ferment, Censeur (Représentant M. Biencourt, directeur des cours professionnels municipaux de garçons  
M. Tomé, Surveillant Général )  
M. Rocher, Chef de travaux (municipaux de garçons

Etaient excusés

M. Mercier, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Demoutier, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Eeckout, Conseiller de l'enseignement technique  
M. Heurteaux, Conseiller municipal  
M. Béthune, délégué ouvriers et employés  
M. Bailleul, délégué ouvriers et employés  
M. Rouzé, délégué de la chambre de commerce  
M. Desombre, délégué de la chambre de commerce  
M. Becquart, délégué de la chambre de commerce  
M. Quiquampoix, Inspecteur primaire, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie.

Assistaient également à la réunion

M. De Baere, chef du 2ème bureau - 4ème direction  
Mlle Cousin, sténo-dactylographe - 2ème bureau - 4ème direction

\*

\* \*

En ouvrant la séance Mme Lempereur, au nom de l'administration municipale et en son nom personnel, adresse à l'assemblée ses vœux les meilleurs pour l'année 1969 et s'excuse du contre-temps indépendant de sa volonté qui l'a obligée à reporter la réunion qui avait été prévue pour le 19 décembre 1968.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars est adopté sans observation et la parole est donnée à M. Tua pour l'examen des notices de demandes de subvention.

.../...

Seule la Ville de Lille présente des demandes pour les cours professionnels municipaux de filles, les cours professionnels municipaux et de promotion sociale de garçons.

I - Cours professionnels de Jeunes Filles  
Lycée Technique Municipal Valentine Labbé - 11, rue de Thionville

Ouverts par arrêté ministériel du 21 mai 1920

La notice est régulièrement établie.

Les cours ont assuré en 1968 la préparation aux C.A.P. aide-comptable, secrétaire sténo-dactylographe et couture.

Ils ont lieu tous les jours de 18 heures 25 à 20 heures 25 sauf le samedi où les cours sont donnés de 14 heures à 16 heures.

Soit 10 heures par semaine pendant 36 semaines = 360 heures

<u>Année scolaire</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>
Nombre d'élèves	434	438	415	418

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>
présentés	55	41	49	71
reçus	26	18	21	41
pourcentage	47 %	45 %	41 %	58 %

Budget prévisionnel de fonctionnement 1969

Dépenses	127.449,13
Recettes	127.449,13
Etat	50.000
Ville	50.000
Taxe d'apprentissage	27.449,13

La Ville de Lille demande qu'en 1969 l'Etat lui accorde une subvention de 50.000 F.

Considérant les résultats obtenus, la Commission émet un avis très favorable à l'attribution de la subvention demandée.

II - Cours professionnels municipaux industriels et commerciaux de garçons de Lille - Lycée Technique nationalisé Baggio - Bd des Défenseurs de Lille.

(arrêté ministériel du 21 mai 1920) Obligatoires - Publics - Convention du 18 novembre 1963, entre M. le Maire de Lille et M. le Directeur du Lycée technique nationalisé.

La notice est établie en bonne forme.

Tous les cours régulièrement ouverts fonctionnent avec trois années d'études en appliquant les programmes officiels des C.A.P.

Horaire hebdomadaire : les cours ont lieu :

- a) mi-partie pendant la journée de travail le jeudi de 14 heures à 20 H 15;

b) mi-partie après les heures de travail : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 18 heures 15 à 20 heures 15, samedi de 14 heures à 18 heures.

Effectifs 1968 : 584

Résultats aux C.A.P.

	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>
présentés	180	171	161	142	127
reçus	105	75	92	53	40
pourcentage	58 %	44 %	58 %	37 %	31,5 %

de nombreuses professions y sont préparées : mécanique générale, tourneur, tôlier ventilation, soudeur, mécanique auto, électricien équipement, mouleur fondeur, compositeur typo, imprimeur typo, conducteur offset, reporteur photo mécanique, opérateur géomètre, aide-comptable. soit 12 professions au total

Budget prévisionnel de fonctionnement 1969

Dépenses	439.911,93
Recettes	439.911,93
Etat	270.000
Ville	149.911,93
Taxe d'apprentissage	20.000

La Ville de Lille sollicite de l'Etat l'attribution pour l'exercice 1969 d'une subvention de 270.000 F.

Avis favorable de la Commission.

III - Cours de perfectionnement conduisant à la promotion sociale

Lycée technique nationalisé Baggio

Cours publics créés par décision ministérielle D 59 JV/CD n° 4798 en date du 19 septembre 1952.

Organisme gestionnaire : Ville de Lille - Délibération du conseil municipal de Lille en date du 20 février 1953 - Convention Ville de Lille - Lycée technique - approuvée le 18 novembre 1963.

Auditeurs :

<u>année scolaire</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>
Nombre	525	623	611	620

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>
présentés	129	142	130	149
reçus	56	72	63	90

Résultats aux B.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>
présentés	54	75	66	85
reçus	18	24	41	26

Budget prévisionnel de fonctionnement 1969 -

Dépenses	408.354,55	
Recettes	408.354,55	
	Education Nationale	250.000
	Ville de Lille	154,354,55
	Taxe d'apprentissage	4.000

La Ville de Lille sollicite de l'Etat l'attribution pour l'exercice 1969 d'une subvention de 250.000 F.

Avis favorable à l'octroi de la subvention sollicitée pour 1969 soit : 250.000 F.

M. De Becker demande si la Communauté Urbaine ne sera pas appelée à participer aux frais de fonctionnement des cours professionnels municipaux compte tenu qu'une importante partie des auditeurs de ces cours provient des communes périphériques.

Mme Lempereur précise que la compétence en cette matière n'a pas été transférée à la Communauté Urbaine, les cours professionnels demeurent donc municipaux.

M. Spanneut estime que la Ville ne devrait pas supporter seule les frais de gestion des cours professionnels alors que la population scolaire n'est pas uniquement lilloise et leur transfert à la Communauté Urbaine serait plus logique.

M. Debaudringhien, Inspecteur de l'enseignement technique, signale, à propos du transfert à la Communauté des lycées techniques municipaux, qu'un problème se pose en ce qui concerne les recettes au titre de la taxe d'apprentissage. Il y a lieu en effet de répartir équitablement les recettes de cette taxe, entre l'établissement technique proprement dit et les cours professionnels municipaux qui sont donnés dans les mêmes locaux. Cette affaire fait l'objet d'une étude entre les parties intéressées.

Pour conclure sur les demandes de subventions qui ont été présentées, Mme Lempereur enregistre avec satisfaction les résultats des examens. Il ne semble pas que les événements de 1968 aient eu des conséquences fâcheuses puisque les proportions de succès sont restées très bonnes.

Sections d'Education Professionnelle

Lors de la réunion du 10 janvier 1968, la question des S.E.P. avait été évoquée et Mme la Présidente souhaite savoir ce qui a pu être fait dans ce domaine.

M. Tomé signale que des sections ont été rattachées à des établissements scolaires (C.E.T. C.E.G. et C.E.S.) avec la collaboration de certaines entreprises.

Une section fonctionne au C.E.T. Baggio avec le concours de la Ville de Lille. Une douzaine de jeunes gens reçoivent chaque semaine au C.E.T. 12 heures d'enseignement général, tandis que le service des espaces verts de la Ville les accueille pendant 28 heures.

.../...

D'autre part un certain nombre de dérogations ont été accordées pour permettre à des jeunes de travailler. Ils ont ainsi la possibilité de se faire inscrire en première année de cours professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45.

La Présidente,

R. LEMPEREUR

Le Secrétaire,

V. DE BAERE

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE

Procès-verbal de la réunion du 22 avril 1969



Les membres de la commission locale professionnelle se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction publique le mardi 22 avril 1969.

Etaient présents :

M. Debaudringhien, Inspecteur de l'enseignement technique  
M. Desmarests, délégué de la Chambre de métiers  
M. Rouzé, délégué de la chambre de commerce  
M. Bailleul, délégué ouvriers et employés  
M. Becquart, conseiller de l'enseignement technique  
M. Spanneut, conseiller de l'enseignement technique  
M. De Becker, conseiller municipal  
Mlle d'Estrée, Directrice des cours professionnels municipaux de filles  
M. Biencourt, Directeur des cours professionnels municipaux de garçons  
M. Tua, intendant

Etaient excusés :

M. l'Inspecteur du Travail  
M. Mairesse, conseiller de l'enseignement technique  
M. Mercier, conseiller de l'enseignement technique  
M. Demoutier, conseiller de l'enseignement technique  
M. Eeckout, conseiller de l'enseignement technique  
M. Allard, conseiller municipal  
M. Heurteaux, conseiller municipal  
M. Desombre, délégué de la chambre de commerce  
M. Becquart, délégué de la chambre de commerce  
M. Deseure, délégué de la chambre des métiers  
M. Béthune, délégué ouvriers et employés  
M. Hugot, délégué ouvriers et employés  
M. Quiquampoix, Inspecteur primaire, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, Directeur des affaires scolaires, culturelles et sportives.  
M. De Baere, Chef du 2ème bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 25 février 1969 ayant été adopté sans observation, Mme la présidente passe la parole à M. Biencourt, Directeur des cours professionnels et de promotion sociale municipaux de garçons, rapporteur.

Avant d'inviter son collaborateur, M. Tua, intendant, à commenter les comptes de gestion 1968, M. Biencourt fait l'exposé ci-après :

" Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à me faire l'écho, devant la commission locale professionnelle, du profond mécontentement, de la déception et de l'amertume du personnel des cours de promotion sociale et des cours professionnels. Pour la première fois depuis que

J'ai l'honneur de diriger ces cours, un arrêt de travail d'une semaine a eu lieu en janvier dernier. Il était motivé par des problèmes de rémunération mais également par une inquiétude profonde due à l'incertitude qui plane actuellement sur l'avenir de ces cours.

#### I - Problèmes de rémunération

Un texte publié en mai 1968 a bouleversé profondément les principes selon lesquels sont rémunérés les personnels en fonction dans ces cours. Alors que, pour les cours, au lycée ou au C.E.T., l'administration se refuse à tenir compte du niveau auquel est dispensé l'enseignement pour n'accepter de considérer que les diplômes et le grade de l'individu, la rémunération des personnels de promotion sociale serait, en vertu de ce texte, fonction du niveau auquel les cours sont dispensés. Si bien qu'un professeur de lycée qui assurerait, dans le même établissement, des heures de cours à l'ENNA se verrait refuser, malgré le niveau où il dispense son enseignement, une rémunération au tarif de l'agrégé, se verrait imposer le taux d'un professeur de CET s'il dispense des cours de promotion sociale, toujours dans le même établissement, le soir dans les conditions les plus pénibles. Ce texte, d'autre part, diminue, dans des proportions considérables, allant de un à cinq la rémunération du personnel d'encadrement et du personnel de direction.

Des télégrammes ministériels, en date du 16 janvier et du 4 février 1969 ont apporté des apaisements momentanés et très partiels et ils n'ont pas été suivis jusqu'alors de la promulgation d'un décret modifiant le décret du 23 mai 1968. Cette réglementation restrictive provoque un profond mécontentement qui se double d'une inquiétude sérieuse quant à l'avenir des cours lorsque l'on suit l'évolution de la législation dans le domaine de la formation professionnelle.

#### II - Evolution de la législation en matière de formation professionnelle

La promulgation de la loi du 3 décembre 1966 a permis d'envisager, au niveau du Premier Ministre, un certain nombre d'organismes interministériels qui s'appuient sur les travaux et les demandes de Comités Régionaux de la formation professionnelle et de l'emploi, dans lesquels l'Education Nationale, quelle que soit la qualité de ses représentants, est fort peu représentée.

Des responsables nationaux, s'appuyant sur les travaux des comités régionaux (décret du 27 janvier 1967 - BO n° 6, page 339) tentent de mettre en place des "actions de formation" conventionnées (convention-type - décret du 15 novembre 1967 - BO n° 45 - page 2861), actions qui seront financées d'une part, par les professionnels, d'autre part, par des subventions émanant d'un fonds commun national constitué par la taxe d'apprentissage et une subvention égale de l'Etat. Ce nouveau système qui peut présenter une grande souplesse et une certaine efficacité en multipliant les opérations ponctuelles limitées dans le temps, peut permettre, sans doute, de répondre immédiatement à une demande de la profession en réalisant, sinon une adaptation rapide à un poste de travail, au moins une adaptation rapide à un emploi déterminé.

C'est pourquoi il ne nous avait jamais semblé jusqu' alors que le nouveau système de formation (type loi du 3.12.66) faisait double emploi avec le système de la promotion sociale (type 1958) qui a connu, dans nos établissements, un succès certain et qui a permis, pendant plus de dix ans, la promotion professionnelle de plusieurs milliers d'ouvriers et d'employés, rien que pour notre établissement.

Or, les décisions qui sont prises sur le plan ministériel, nous font craindre que dans ce domaine comme dans le domaine de la réforme de l'enseignement, "guidés par le souci d'être efficaces" dans les délais les plus brefs, on ait tendance à sacrifier, pour laisser mourir de leur belle mort les cours de promotion sociale qui fonctionnent bien et donnent satisfaction, au profit de cours conventionnés dont on ne sait pas du tout quelle sera, à plus ou moins brève échéance, la valeur et la véritable efficacité. Il nous apparaît aussi dangereux que l'on pratique, en ce qui concerne la promotion sociale, une politique hésitante, qu'il nous apparaît dramatique de constater les infléchissements constants des directives en ce qui concerne les collèges d'enseignement technique (1965 : C.E.T. en deux ans - 1967 : maintien des C.E.T. en 3 ans - 1968 : développement des C.E.T. en 2 ans - 1969 : maintien des C.E.T. en 3 ans).

La succession de directives contradictoires dans une branche quelconque de l'Administration établit toujours la plus grande incohérence puisque rien ne subsiste de solide et que rien de solide ne peut se créer.

Nous ressentons tous durement, après des années de dévouement en faveur de la promotion sociale, les coups qui nous sont actuellement portés. Nous avons pensé, en liaison d'ailleurs avec de nombreux chefs d'établissements et de nombreux intendants, refuser de présenter notre compte financier, mais nous ne voudrions pas, après réflexion, par une telle attitude, heurter les membres de la commission permanente qui, en toute occasion, ont su nous montrer compréhension et sympathie. Nous vous demandons de nous aider, avec plus de force encore que vous l'avez fait dans le passé, à faire vivre ces cours qui, nous en sommes persuadés, contribuent à la formation professionnelle et humaine de très nombreux ouvriers et employés méritants de notre région."

M. Rouzé, qui a suivi cet exposé avec beaucoup d'attention, estime que les cours de promotion sociale sont toujours aussi indispensables. car les besoins vont en s'intensifiant et, s'associant à l'inquiétude de M. Biencourt, serait navré de les voir supprimés. Il pense que l'organisme EREP (échelon régional de l'enseignement professionnel) récemment créé sera une occasion de rencontre entre les représentants de l'Education Nationale et des organisations syndicales et que les problèmes de perfectionnement professionnels seront étudiés avec le souci de ne pas supprimer ce qui est valable.

M. Spanneut, souhaite que tous les contacts nécessaires soient établis entre les personnes qualifiées pour résoudre ces questions dans les meilleures conditions et que les complications administratives ne viennent pas alourdir les tâches, tant dans l'enseignement que dans la vie professionnelle.

Mme Lempereur partage les angoisses et les problèmes de M. Biencourt et de ses collaborateurs et pense que la commission devait en être alertée. La promotion sociale, mise à la portée des travailleurs qui n'ont pu poursuivre des études, qui fut tant vantée à une certaine époque, demeure une nécessité absolue.

M. Rouzé souligne qu'il y a lieu de distinguer les problèmes. Les cours professionnels sont appelés à aller en s'amenuisant, tandis que pour la promotion sociale les besoins sont considérables et il ne faut surtout pas supprimer ce qui est valable.

M. Biencourt est d'accord avec M. Rouzé pour dire qu'il faut bien distinguer les cours professionnels et la promotion sociale. Les cours professionnels établis par la loi Astier de 1919, et qui ont fonctionné pendant une période, où l'obligation scolaire est passée progressivement à 13 puis à 14 ans, sont fortement perturbés par la prolongation de la scolarité prévue en 1959 et appliquée dans les conditions que l'on sait en 1967. Il faudra étudier le moyen d'améliorer les cours professionnels qui pourront subsister pendant deux ans, de 16 à 18 ans. Il ne faudrait cependant pas, toutefois, que cette remise en cause de la loi de 1919 soit dictée uniquement par le souci de modifier la réglementation concernant la taxe d'apprentissage ; car, ce serait une nouvelle fois, permettre au Ministère des finances, de trancher définitivement d'une question qui concerne au premier chef les enseignants et les employeurs.

La promotion sociale a évolué en même temps qu'évoluait la structure des entreprises et les possibilités de l'Education Nationale et des autres ministères entre 1919 et 1969.

Ces cours également étaient prévus par la loi Astier sous forme de cours de perfectionnement; ils ont été repris, après la deuxième guerre mondiale, en 1948, pour se constituer en cours de promotion du travail puis modifiés en 1958 pour se constituer en cours de promotion sociale pour les niveaux IV, V et VI et de promotion supérieure du travail pour les niveaux I, II et III.

En même temps, s'élaborait une pédagogie des adultes qui, petit à petit, a permis, en particulier, dans l'Education Nationale d'obtenir les excellents résultats que chacun s'accorde à reconnaître à ces cours.

Mais, dès 1958, est apparue l'idée de la création d'un fonds commun de la promotion sociale et d'une gestion de ce fonds par un haut comité interministériel.

De nombreux ministères se sont alors préoccupés de faire de la formation. Depuis qu'on parle de machines à enseigner, nombreux sont ceux qui se sentent une vocation d'enseignant, même si on constate à l'usage qu'un C.A.P. ou un Brevet professionnel formé dans tel ou tel secteur coûte deux à dix fois plus cher que celui qui est formé dans l'Education Nationale.

Dans le nouveau système que la loi de 1966 va permettre de mettre en place, la promotion sociale dispensée par l'Education Nationale risque rapidement de devenir un cas particulier mineur, un système auquel on reprochera de dispenser en deux ou quatre ans une formation, qu'en apparence, on croit pouvoir donner en quelques mois.

Loin de nous le désir de nous figer dans un type de formation ou dans un système pédagogique immuable, dit M. Biencourt, mais nous demandons que l'attrait du nouveau et le goût du changement n'influencent pas trop le comportement de ceux qui ont la charge d'appliquer les nouvelles directives et c'est pourquoi, Madame la Présidente, je souhaite que la Commission puisse émettre un voeu dans lequel elle exprime le souhait que toute précaution soit prise pour que, quelles que soient les décisions nouvelles, on prenne le temps d'expérimenter les nouveaux systèmes et qu'on ne se hâte pas de détruire ce qui existe avant d'être certain de la qualité de ce qu'on veut mettre en place.

Mme la Présidente remercie M. Biencourt d'avoir bien voulu tenir la Commission informée de ces problèmes et sur sa proposition, à l'unanimité, la Commission émet le voeu suivant :

" Considérant les difficultés qu'éprouvent en présence de nouveaux textes, les cours de promotion sociale, difficultés qui mettent en cause l'existence même de ces cours, la Commission locale professionnelle de Lille, à l'unanimité, émet le voeu que, dans le domaine de cette promotion sociale on ne se hâte pas de détruire ce qui existe et donne satisfaction, pour le remplacer par des formules insuffisamment éprouvées. "

Cette commission souhaite que ce voeu soit également transmis à :

- M. le Président de la Communauté urbaine de Lille
  - M. le Préfet du Nord
  - M. l'Inspecteur d'Académie
  - M. le Recteur d'Académie
  - M. le Président du Conseil Général du Nord
- et à la presse.

M. Tua, intendant est alors invité à commenter les comptes de gestion de 1968.

#### Cours professionnels municipaux de garçons

Les effectifs des cours sont en régression, 454 en janvier 1968, 322 en octobre 1968. Cette diminution résulte de la mise en place de la réforme de l'enseignement.

Le montant des dépenses s'est élevé à .....	328.595,77
contre une prévision de .....	423.670,01
Les dépenses de personnel se sont élevées à .....	275.504,08
Les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux ont été de .....	53.091,69

328.595,77

#### En recettes

Le produit de la taxe d'apprentissage s'est élevé à ....	25.885,59
La subvention de l'Etat a été de .....	180.000,00
et la charge de la Ville s'est élevée à .....	122.710,18

328.595,77

.../...

Cours professionnels municipaux de filles

Les effectifs des cours sont relativement stables : 415 en janvier 1968 et 418 en octobre 1968.

Le compte de gestion s'élève à ..... 136.123,31  
contre un budget prévisionnel de ..... 121.206,15

Les dépenses se décomposent comme suit :

traitements des personnels ..... 109.232,94  
frais de fonctionnement ..... 4.222,37  
entretien des locaux ..... 22.668,00  
136.123,31

En recettes

Le produit de la taxe d'apprentissage a été de ..... 36.766,27  
La subvention de l'Etat a été de ..... 42.000,00  
et la charge de la Ville s'est élevée à ..... 57.357,04  
136.123,31

Cours de promotion sociale

Les effectifs sont sensiblement les mêmes que l'an dernier :

611 au 1.1.1968  
620 au 1.10. 1968

Le montant des dépenses s'est élevé à ..... 307.847,68  
contre un budget prévisionnel de ..... 377.899,71  
  
Les dépenses de personnel se sont élevées à ..... 253.880,20  
Les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux ont été de ..... 53.967,48  
307.847,68

En recettes :

Le produit de la taxe d'apprentissage s'est élevé à ..... 29.488,71  
La subvention de l'Etat a été de ..... 190.000,00  
  
et la charge de la Ville s'est élevée à ..... 88.358,97  
307.847,68

La commission constate :

- que les subventions de l'Etat ont été égales à celles de l'année précédentes pour les cours professionnels municipaux;
- que la subvention pour les cours de promotion sociale a été de 190.000 contre 166.000 en 1967

.../...

Les comptes de gestion sont adoptés sans autre observation.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

La Présidente,

R. LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

V. DE BAERE.

VU

Le Directeur des affaires scolaires  
culturelles et sportives,

J. BACQUART.

Direction des Affaires Scolaires,  
Culturelles et Sportives



COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE DE LILLE

Procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1969

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Locale Professionnelle se sont réunis, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, Adjoint au Maire, délégué à l'instruction publique, le vendredi 19 décembre 1969 à 14 h 30.

Etaient présents :

M. Allard, Adjoint au Maire  
M. Mairesse, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Cavrois, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Spanneut, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Hugo, délégué ouvriers et employés  
Mme Clérambeaux, Directrice des cours professionnels municipaux féminins  
M. Tua, Intendant ) Représentant M. Biencourt,  
M. Tomé, Surveillant Général ( Directeur des cours professionnels municipaux de garçons

Etaient excusés :

M. Durot, Inspecteur de l'Enseignement Technique  
M. Coquerelle, Inspecteur du Travail  
M. Parent, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Desmoutier, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. Eeckout, Conseiller de l'Enseignement Technique  
M. De Becker, Conseiller Municipal  
M. Heurteaux, Conseiller Municipal  
M. Rouzé, délégué de la chambre de commerce  
M. Desombre, délégué de la chambre de commerce  
M. Becquart, délégué de la chambre de commerce  
M. Béthune, délégué ouvriers et employés  
M. Bailleul, délégué ouvriers et employés  
M. Desmarets, délégué de la Chambre des Métiers  
M. Deseure, délégué de la Chambre des Métiers  
M. Quiquampoix, Inspecteur primaire, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie  
M. Saltel, Inspecteur départemental de l'Education Nationale

Assistaient également à la réunion

M. Bacquart, Directeur des Affaires Scolaires, culturelles et sportives  
M. De Baere, Chef de bureau

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 1969 est adopté sans observation et la parole est donnée à M. Tua pour l'examen des demandes de subvention.

Seule la Ville de Lille présente des demandes pour les cours professionnels municipaux de filles, les cours professionnels municipaux et de promotion sociale de garçons.

I - Cours professionnels de Jeunes Filles  
Lycée Technique Municipal Valentine Labbé - 11, rue de Thionville

Ouverts par arrêté ministériel du 21 mai 1920

La notice est régulièrement établie.

Les cours ont assuré en 1969 la préparation aux C.A.P. aide-comptable, secrétaire sténo-dactylographe et couture.

Ils ont lieu tous les jours de 18 heures 25 à 20 heures 25 sauf le samedi où les cours sont donnés de 14 heures à 16 heures.

Soit 10 heures par semaine pendant 36 semaines = 360 heures

<u>Année scolaire</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>	<u>1969/1970</u>
Nombre d'élèves	438	415	418	462

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>
présentés	41	49	71	77
reçus	18	21	41	42
pourcentage	45 %	41 %	58 %	54 %

Budget prévisionnel de fonctionnement 1970

Dépenses	151.357,43
Recettes	151.357,43
Etat	70.000
Ville	70.000
Taxe d'apprentissage	11.357,43

La Ville de Lille demande qu'en 1970 l'Etat lui accorde une subvention de 70.000 F.

Considérant les résultats obtenus, la Commission émet un avis très favorable à l'attribution de la subvention demandée.

II - Cours professionnels municipaux industriels et commerciaux de garçons de Lille - Lycée Technique nationalisé Baggio - Bd des Défenseurs de Lille.

(arrêté ministériel du 21 mai 1920) Obligatoires - publics - Convention du 18 novembre 1963, entre M. le Maire de Lille et M. le Directeur du Lycée Technique nationalisé.

La notice est établie en bonne forme.

Tous les cours régulièrement ouverts fonctionnent avec trois années d'études en appliquant les programmes officiels des C.A.P.

.../...

Horaire hebdomadaire : les cours ont lieu :

- a) mi-partie pendant la journée de travail le jeudi de 14 heures à 20 h 15 ;
- b) mi-partie après les heures de travail : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 18 heures 15 à 20 heures 15, samedi de 14 heures à 18 heures.

Effectifs : 260 contre 322 en 1968-69  
soit une diminution de 16,77 %

Résultats aux C.A.P.

	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>
présentés	171	161	142	127	80
reçus	75	92	53	40	22
pourcentage	44 %	58 %	37 %	31,5 %	27,5 %

de nombreuses professions y sont préparées : mécanique générale, tourneur, tôlier ventilation, soudeur, mécanique auto, électricien équipement, mouleur fondeur, compositeur typo, imprimeur typo, conducteur offset, reporteur photo mécanique, opérateur géomètre, aide-comptable.

soit 12 professions au total

Budget prévisionnel de fonctionnement 1970

Dépenses	267.251,17
Recettes	267.251,17
Etat	162.500
Ville	89.751,17
Taxe d'apprentissage	15.000

Le budget, comme les effectifs, est en nette diminution sur celui de l'an dernier, en particulier sur les dépenses de personnel qui passent de 386.492,89 à 295.413,67 soit 23,8 %.

La Ville de Lille sollicite de l'Etat l'attribution pour l'exercice 1970 d'une subvention de 162.500 F.

Avis favorable de la Commission.

III - Cours de perfectionnement conduisant à la promotion sociale Lycée technique nationalisé Baggio

Cours publics créés par décision ministérielle D 59 JV/CD n° 4798 en date du 19 septembre 1952.

Organisme gestionnaire : Ville de Lille - Délibération du conseil municipal de Lille en date du 20 février 1953 - Convention Ville de Lille - Lycée technique - approuvée le 18 novembre 1963.

Auditeurs :

<u>année scolaire</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>	<u>1969/1970</u>
Nombre	623	611	620	562

.../...

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>
présentés	142	130	149	112
reçus	72	63	90	45

Résultats aux B.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1965/1966</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>
présentés	75	66	85	64
reçus	24	41	26	17

Toutefois, les résultats pour 21 candidats au B.P. Electricien ne sont pas encore connus.

Budget prévisionnel de fonctionnement 1970

Dépenses 391.223,36

Recettes 391.223,36

Education Nationale	250.000
Ville de Lille	137.223,36
Taxe d'apprentissage	4.000

La Ville de Lille sollicite de l'Etat l'attribution pour l'exercice 1970 d'une subvention de 250.000 F.

Avis favorable à l'octroi de la subvention sollicitée pour 1970 soit : 250.000 F.

Indemnités aux personnels des cours

La parution tardive des textes fixant les nouveaux taux des indemnités à servir aux personnels enseignant et administratif a entraîné un retard dans le mandatement aux intéressés.

M. Tua, qui avait été rendu en partie responsable de ce retard, donne toutes précisions quant au processus d'élaboration et d'acheminement des états de paiement. Il souligne qu'à chaque reprise des cours, ces états ne peuvent être établis qu'à fin octobre au plus tôt et que les premiers paiements interviennent habituellement courant décembre. Or cette année les taux à appliquer à compter du 1er octobre n'ont été connus que le 19 novembre, d'où le décalage existant.

C'est pour une autre raison que Mme Clérambeaux se fait l'interprète de ses professeurs qui s'émeuvent de n'avoir encore reçu aucune indemnité. Une modification intervenue dans la classification des cours pratiques commerciaux a nécessité une délibération du Conseil Municipal qui est actuellement soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Mme Lempereur assure les uns et les autres que toutes dispositions seront prise pour hâter la solution de ce problème. Il importe en effet de régler cette affaire au plus tôt de manière à éviter tout découragement de ces personnels qui apportent tout leur dévouement pour le plus grand profit des élèves de ces cours.

.../...

C.A.P. - Résultats aux examens - Préparation des candidats

Mme Lempereur a remarqué une baisse constante des résultats aux examens des différents C.A.P. et s'inquiète des raisons de ce fléchissement.

Pour M. Tomé, les échecs sont dus au fait que les élèves des cours professionnels subissent les mêmes épreuves que les candidats ayant bénéficié d'un enseignement dispensé à temps plein.

Mme Clérambeaux émet un avis semblable et souligne, de plus, que le C.A.P. Comptabilité est préparé en deux années seulement, ce qui lui semble insuffisant.

M. Spanneut a pu, lui aussi, observer cette insuffisance de préparation, même au niveau supérieur et il estime que cette question devrait être revue. Il apportera bien volontiers son concours à Mme Clérambeaux pour l'étude et la préparation d'un rapport qui pourrait être soumis à l'examen de la commission lors de sa prochaine réunion envisagée pour mars 1970.

L'ordre du Jour étant épuisé et avant de lever la séance, Mme Lempereur remercie les membres de la Commission du précieux concours qu'ils lui apportent et leur présente tous ses souhaits de bonne fin d'année 1969 et d'heureuse année 1970.

La séance est levée à 16 heures.

La Présidente,  
R. LEMPEREUR

Le Secrétaire de Séance,  
V. DE BAERE



COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE

Procès-verbal de la réunion du 7 avril 1970

Les membres de la commission locale professionnelle se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction publique, le mardi 7 avril 1970 à 14 h 30.

Etaient présents :

M. Ricard, Inspecteur du travail  
M. Parent, Conseiller de l'enseignement technique (métallurgie)  
M. Cavrois, Conseiller de l'enseignement technique (transport)  
M. Eeckhout, Conseiller de l'enseignement technique (bâtiments)  
M. Spanneut, Conseiller de l'enseignement technique (commerce)  
M. Raymond Allard, Adjoint au Maire  
M. De Becker, Conseiller municipal  
M. Gustave Hugot )  
M. Edmond Bailleul ( délégués ouvriers et employés  
M. Alcide Desmarets, délégué de la chambre des métiers  
Mme Pecqueur, représentant Mme Clérambeaux, directrice des cours professionnels municipaux féminins et Mlle Castelain  
MM. Biencourt, Directeur et Tua, Intendant des cours professionnels municipaux et de promotion sociale de garçons.

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, Directeur des affaires scolaires, culturelles et sportives  
M. De Baere, Chef de bureau

Etaient excusés

M. Durot, Inspecteur de l'enseignement technique  
M. Desmoutier, Conseiller de l'enseignement technique (imprimerie)  
M. Mairesse, Conseiller de l'enseignement technique (coiffure)  
M. Heurteaux, Conseiller municipal  
M. Rouzé, Délégué de la chambre de commerce  
M. Desombre, Délégué de la chambre de commerce  
M. Becquart, Délégué de la chambre de commerce  
M. Béthune, Délégué ouvriers et employés  
M. Deseure, Délégué de la chambre de métiers  
M. Quiquampoix, Inspecteur primaire, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie  
M. Saltel, Inspecteur départemental de l'Education Nationale

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1969 ayant été adopté sans observation, Mme la Présidente invite les rapporteurs à commenter les comptes de gestion de 1969

Cours professionnels municipaux de filles

Les effectifs des cours sont relativement stables : 418 en janvier 1969 et 462 en octobre 1969.

Le compte de gestion s'élève à..... 117.237,15  
contre un budget prévisionnel de..... 127.449,13

Les dépenses se décomposent comme suit :

traitements des personnels..... 88.701,21  
frais de fonctionnement..... 5.374,93  
entretien des locaux..... 23.161,01  
-----  
117.237,15  
=====

En recettes

Le produit de la taxe d'apprentissage a été de..... 10.792,21  
La subvention de l'Etat a été de..... 50.000,--  
et la charge de la Ville s'est élevée à..... 56.444,94  
-----  
117.237,15  
=====

Cours professionnels municipaux de garçons

Les effectifs des cours sont en régression, 322 en janvier 1969, 268 en octobre 1969. Cette diminution résulte de la mise en place de la réforme de l'enseignement.

Le montant des dépenses s'est élevé à..... 295.203,46  
contre une prévision de..... 439.911,93

Les dépenses de personnel se sont élevées à..... 263.623,87  
Les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux ont été de..... 31.579,59  
-----  
295.203,46  
=====

En recettes

Le produit de la taxe d'apprentissage s'est élevé à..... 17.794,23  
La subvention de l'Etat a été de..... 180.000,--  
et la charge de la Ville s'est élevée à..... 97.409,23  
-----  
295.203,46  
=====

Cours de promotion sociale

Les effectifs sont sensiblement les mêmes que l'an dernier :

620 au 1.1.1969

604 au 1.10.1969

Le montant des dépenses s'est élevé à.....	292.328,60
contre un budget prévisionnel de.....	408.354,55
Les dépenses de personnel se sont élevées à.....	260.875,37
Les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux ont été de.....	31.453,23
	-----
	<u>292.328,60</u>

En recettes

Le produit de la taxe d'apprentissage s'est élevé à...	35.818,--
La subvention de l'Etat a été de.....	200.000,--
et la charge de la Ville s'est élevée à.....	56.510,60
	-----
	<u>292.328,60</u>

Les comptes de gestion sont adoptés sans observation.

Pour répondre à une question posée par M. De Becker, M. Biencourt indique que l'équipement de l'établissement, qui avait subi un certain retard dû à la guerre, est maintenant parfaitement modernisé.

Il ajoute que les élèves des cours professionnels proviennent de la population scolaire non admise dans le premier cycle de l'enseignement du second degré. Dans ces conditions les méthodes ont dû être modifiées et, compte tenu du niveau de leurs élèves, il y a lieu de louer les professeurs qui fournissent un effort considérable, effort qui a permis d'enregistrer des résultats très appréciables aux examens des différents C.A.P.

M. Bailleul s'interroge sur la valeur qu'on attribue actuellement à ce certificat par rapport à celle qu'il représentait en 1945 et les jeunes qui le possèdent sont déçus.

En matière de promotion sociale, M. Cavrois estime qu'il y a lieu de rechercher la formation de spécialistes qui font ou feraient défaut dans le domaine de la reconversion industrielle ou d'implantations d'industries nouvelles.

Après un large échange de vues sur ces questions, M. Biencourt se déclare tout disposé à étudier les problèmes qui peuvent se poser et à examiner toutes suggestions qui pourraient lui être présentées.

Cours professionnels et de promotion sociale de garçons - Modification du nombre d'heures d'enseignement.

Promotion Sociale - M. Biencourt signale que dans l'emploi du temps de 1969-1970 et dans un souci d'économie, certains cours ont été jumelés entre des apprentis des cours professionnels et des auditeurs de la promotion sociale, mais cette solution a provoqué des difficultés d'ordre pédagogique en raison des différences de niveaux, d'âge, de spécialités. Il y a donc lieu de séparer ces deux catégories, mais cette séparation nécessite la création de 6 heures supplémentaires d'enseignement théorique. D'autre part, l'importance des effectifs de la promotion sociale a provoqué une surcharge d'un certain nombre de cours qu'il est indispensable de dédoubler nécessitant là aussi, la création d'heures nouvelles d'enseignement théorique.

c'est ainsi que 3 cours de français comptent entre 35 et 52 élèves.  
6 cours de mathématiques en comptent entre 30 et 52 élèves.  
1 cours de technologie en compte 46.  
3 cours d'électricité entre 30 et 46.  
2 cours de mécanique 35 et 52 élèves.

Pour assurer le dédoublement, 16 heures d'enseignement théorique sont nécessaires.

D'autre part, dans la spécialité des brevets professionnels dessinateurs industriels mécanique, il s'avère que le niveau d'enseignement résultant de l'examen est tel qu'un enseignement établi sur trois ans après le CAP est nécessaire pour obtenir des résultats satisfaisants.

Pour assurer le fonctionnement de cette préparation qui ne comporte actuellement que deux années d'enseignement, 12 heures nouvelles sont indispensables.

Par ailleurs il serait souhaitable, en raison des effectifs, de porter l'horaire du chef des travaux de 4 à 8 heures.

Pour apporter des solutions viables aux problèmes qui se posent aux différents niveaux, 38 heures supplémentaires d'enseignement théorique sont indispensables. Le nombre d'heures autorisées devrait ainsi être porté de 203 à 241 heures (heures de surveillance comprises).

M. Biencourt se propose de faire, conformément à la réglementation en vigueur, une demande dans ce sens auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Avis favorable de la commission.

#### Cours professionnels municipaux de garçons

La délibération du conseil municipal n° 70-4018 du 13 mars 1970 a fixé à 210 H ½ le nombre d'heures d'enseignement théorique autorisées (heures des surveillants généraux et censeur compris).

En raison de la diminution sensible des effectifs, il est proposé de réduire de 38 heures le nombre d'heures autorisées pour le ramener à 172 heures ½.

Avis favorable de la commission.

#### Cours professionnels municipaux de filles

La préparation au CAP d'aide comptable est faite actuellement sur deux années d'études et seules les élèves très douées ou non débutantes sont susceptibles de se présenter aux examens avec quelques chances de succès.

En signalant que les CAP se préparent en général sur trois ans d'études, Mme Clérambeaux, directrice des cours souhaite être en mesure d'augmenter les chances de réussite des candidats et propose la création d'une 3e année préparatoire qui comporterait, comme la 1ère et la 2e année, 10 heures hebdomadaires d'enseignement.

En sa qualité d'expert comptable, M. Spanneut appuie cette demande en raison de la difficulté de recruter, dans la profession, du personnel qualifié.

.../...

En ce qui concerne les langues vivantes, seul l'anglais est enseigné en cours du soir. Mme Clérambeaux fait part à la commission que, lors de la dernière rentrée scolaire, un certain nombre de demandes d'inscriptions à l'étude de l'allemand ont été enregistrées et il semble que l'enseignement de cette langue serait très apprécié.

La création d'un cours d'allemand est donc sollicité. Deux niveaux pourraient être prévus pour la rentrée de 1970 et un troisième niveau pourrait être ouvert à la rentrée de 1971, chaque niveau comportant deux heures d'enseignement soit 4 heures pour 1970 et 2 heures pour 1971.

L'ensemble de ces propositions nécessiterait donc la création de 14 heures supplémentaires d'enseignement pour la rentrée scolaire de 1970 et 2 heures pour 1971.

Le nombre d'heures autorisées d'enseignement théorique passerait donc de 75 à 89 à partir d'octobre 1970 et à 91 à partir d'octobre 1971 (heures de surveillance comprises).

Avis favorable de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. à 16H15.

La Présidente,

R. Lempereur.

Le Secrétaire de séance,

V. De Baere.

Mairie de Lille

Direction des affaires scolaires,  
culturelles et sportives  
-----



Commission locale professionnelle de Lille

Procès-verbal de la réunion du 4 janvier 1971

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission locale professionnelle se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Lempereur, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique, le lundi 4 janvier 1971 à 14 h 30.

Etaient présents

- M. Allard, Adjoint au Maire
- M. Fiévet, Inspecteur du travail
- M. Cavrois, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Eeckout, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Spanneut, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Hugo, délégué ouvriers et employés
- M. Biencourt, Directeur des cours professionnels municipaux de garçons et de promotion sociale
- M. Tua, intendant des cours professionnels municipaux de garçons et de promotion sociale
- M. Tomé, surveillant général des cours professionnels municipaux de garçons et de promotion sociale

Etaient excusés

- M. Durot, Inspecteur de l'enseignement technique
- M. Desmoutier, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Mairesse, Conseiller de l'enseignement technique
- M. Parent, Conseiller de l'enseignement technique
- M. De Becker, Conseiller municipal
- M. Heurteaux, Conseiller municipal
- M. Becquart, délégué de la chambre de commerce
- M. Desombre, délégué de la chambre de commerce
- M. Rouzé, délégué de la chambre de commerce
- M. Bailleul, délégué ouvriers et employés
- M. Béthune, délégué ouvriers et employés
- M. Deseure, délégué de la chambre de métiers
- M. Desmarets, délégué de la chambre de métiers
- M. Quiquampoix, Inspecteur adjoint à l'Inspecteur d'Académie
- M. Saltel, Inspecteur départemental de l'Education Nationale
- Mme Clérambeaux, Directrice des cours professionnels municipaux féminins

Assistaient également à la réunion

- M. Bacquart, Directeur des affaires scolaires, culturelles et sportives
- Mme Rotsaert, Chef de bureau.

\*

\* \*

.../...

En ouvrant la séance, Mme Lempereur, au nom de l'Administration municipale et en son nom personnel, adresse à l'assemblée ses vœux les meilleurs pour l'année 1971.

Le procès-verbal de la réunion du 7 avril 1970 est adopté sans observation.

Avant de donner la parole à M. Tua pour la présentation des dossiers de demande de subvention, M. Biencourt porte à la connaissance de l'assemblée qu'une réforme de la formation professionnelle est en cours.

Deux textes ont déjà été publiés à ce sujet. Une étude approfondie sera effectuée et un rapport détaillé sera présenté lors de la prochaine réunion de la Commission locale professionnelle.

M. Tua présente ensuite les demandes de subventions.

Comme l'année précédente, seule la Ville de Lille présente des demandes pour les cours professionnels municipaux de filles, les cours professionnels municipaux et de promotion sociale de garçons.

I - Cours professionnels de Jeunes Filles

Lycée Technique Municipal Valentine Labbé - 11, rue de Thionville

Ouverts par arrêté ministériel du 21 mai 1920

La notice est régulièrement établie.

Les cours ont assuré en 1970 la préparation aux G.A.P. aide-comptable, secrétaire sténo-dactylographe et couture.

Ils ont lieu tous les jours de 18 heures 25 à 20 heures 25 sauf le samedi où les cours sont donnés de 14 heures à 16 heures.

Soit 10 heures par semaine pendant 36 semaines = 360 heures.

<u>Année scolaire</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>	<u>1969/1970</u>	<u>1970/1971</u>
Nombre d'élèves	415	418	462	491

Résultats aux C.A.P.

<u>Année scolaire</u>	<u>1966/1967</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>	<u>1969/1970</u>
présentés	49	71	77	92
reçus	21	41	42	49
pourcentage	41 %	58 %	54 %	53 %

Budget prévisionnel de fonctionnement 1971

Dépenses	169.583,50
Recettes	169.583,50

Etat	76.000
Ville	76.000
Taxe d'apprentissage	17.583,50

La Ville de Lille demande qu'en 1971 l'Etat lui accorde une subvention de 76.000 F.

Considérant les résultats obtenus, la Commission émet un avis très favorable à l'attribution de la subvention demandée.

II - Cours professionnels municipaux industriels et commerciaux de garçons de Lille - Lycée technique nationalisé Baggio - Bd des Défenseurs de Lille

(arrêté ministériel du 21 mai 1920) Obligatoires - Publics - Convention du 18 novembre 1963, entre M. le Maire de Lille et M. le Directeur du lycée technique nationalisé.

La notice est établie en bonne forme.

Tous les cours régulièrement ouverts fonctionnent avec trois années d'études en appliquant les programmes officiels des C.A.P.

Horaire hebdomadaire : les cours ont lieu :

- a) mi-partie pendant la journée de travail le jeudi de 14 heures à 20 h 15;
- b) mi-partie après les heures de travail : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 18 heures 15 à 20 heures 15, samedi de 14 heures à 18 heures.

Effectifs : 237 contre 260 en 1969-70  
soit une diminution de 8,8 %

Résultats aux C.A.P.

	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
présentés	161	142	127	80	74
reçus	92	53	40	22	13
pourcentage	58 %	37 %	31,5%	27,5%	17 %

de nombreuses professions y sont préparées : mécanique générale, tourneur, tôlier ventilation, soudeur, mécanique auto, électricien équipement, mouleur fondeur, compositeur typo, imprimeur typo, conducteur offset, reporteur photo mécanique, opérateur géomètre, aide-comptable.

soit 12 professions au total

Budget prévisionnel de fonctionnement 1971

Dépenses	309.046,79
Recettes	309.046,79

Etat	190.000
Ville	104.046,79
Taxe d'apprentissage	15.000

La Ville de Lille sollicite de l'Etat l'attribution pour l'exercice 1971 d'une subvention de 190.000 F.

Avis favorable de la Commission.

III - Cours de perfectionnement conduisant à la promotion sociale  
Lycée technique nationalisé Baggio

Cours publics créés par décision ministérielle D 59 JV/CD n° 4798 en date du 19 septembre 1952

Organisme gestionnaire : Ville de Lille - Délibération du Conseil municipal de Lille en date du 20 février 1953 - Convention Ville de Lille - Lycée technique - approuvée le 18 novembre 1963.

Auditeurs :

<u>année scolaire</u>	<u>1967/1968</u>	<u>1968/1969</u>	<u>1969/1970</u>	<u>1970/1971</u>
Nombre	611	620	562	526

Budget prévisionnel de fonctionnement 1971

Dépenses	489.520,22	
Recettes	489.520,22	
	Education Nationale	250.000
	Ville de Lille	199.520,22
	Taxe d'apprentissage	40.000

La Ville de Lille sollicite de l'Etat l'attribution pour l'exercice 1971 d'une subvention de 250.000 F.

Avis favorable à l'octroi de la subvention sollicitée pour 1971 soit : 250.000 F.

M. Biencourt porte à la connaissance de la Commission que le lycée technique V. Labbé pourra sans doute prendre possession de ses nouveaux locaux pour la prochaine rentrée scolaire.

Avant de lever la séance, Mme Lempereur remercie chaque membre présent et rend hommage à M. Bacquart, qui appelé à faire valoir ses droits à la retraite cessera ses fonctions prochainement; Elle lui sait gré d'avoir pu, à tout moment, compter sur sa précieuse collaboration.

La séance est levée à 16 h 45.

La Présidente,  
R. LEMPEREUR.

La Secrétaire de séance,  
M. ROTSAERT.